\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**Verisheh (Wrishe) Moradi, 39 ans, qui appartient à la minorité ethnique kurde opprimée en Iran et qui est membre de la Société des femmes libres du Kurdistan oriental (connue sous l’acronyme anglais KJAR), risque d’être exécutée, la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran l’ayant condamnée à mort début novembre 2024 à l’issue d’un procès inique**. Elle a été déclarée coupable de «rébellion armée contre l’État» (baghi) en lien avec des allégations portant sur son affiliation à des groupes d’opposition kurdes. Son recours est en instance devant la Cour suprême.

Le 1er août 2023, des agents du ministère du Renseignement ont arrêté en utilisant la violence Verisheh Moradi à Sanandaj, dans la province du Kurdistan, et ils l’ont soumise à une disparition forcée pendant près de quatre mois en refusant de révéler à sa famille où elle se trouvait. Dans une lettre ouverte écrite en prison en août 2024, Verisheh Moradi a révélé que des agents l’avaient soumise à la torture et à d’autres mauvais traitements pendant son arrestation. Elle a écrit qu’elle avait été détenue à l’isolement dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Sanandaj pendant 13 jours, où, selon une source bien informée, elle a été soumise à des violences fondées sur le genre avant d’être transférée en août 2023 dans la section 209 de la prison d’Evin, à Téhéran. Elle a écrit que des agents l’y avaient maintenue en détention à l’isolement de façon prolongée pendant plus de quatre mois et qu’ils l’avaient interrogée en l’absence d’un avocat. Elle a ajouté que des agents l’ont soumise à la torture et à d’autres mauvais traitements, notamment avec des menaces d’exécution, pour la contraindre à faire des « aveux » concernant la prise d’armes avec des groupes kurdes contre la République islamique d’Iran, ce qu’elle a systématiquement nié. Fin décembre 2023, elle a été transférée dans la section des femmes de la prison d'Evin.

Le procès de Verisheh Moradi, qui s’est déroulé sur deux sessions, les 16 juin et 5 octobre 2024, a été inique. Au cours des deux audiences, la cour a interdit à cette femme et à son avocat de présenter une défense; et son avocat n’a été autorisé à examiner le dossier qu’après la fin de la deuxième audience. Depuis son arrestation, les autorités ont engagé contre elle des poursuites dans une affaire distincte et ont exercé d’autres représailles contre elle en raison de ses activités militantes pacifiques en prison, notamment à cause de mouvements de protestation contre le recours accru à la peine de mort en Iran. Après une grève de la faim de trois semaines en octobre 2024, ses problèmes intestinaux préexistants se sont aggravés, mais les autorités continuent de la priver d’accès à des soins médicaux adéquats. Pendant la majeure partie de sa détention, les autorités l’ont privée de contacts avec sa famille ou ont limité drastiquement ces contacts, notamment depuis mai 2024: depuis lors, elles lui interdisent de recevoir des visites de sa famille.

**Je vous prie instamment de renoncer immédiatement à l’exécution de Verisheh Moradi, d’annuler la déclaration de culpabilité et la condamnation à mort prononcées contre elle et de la libérer immédiatement, car sa détention est arbitraire en raison du grave non-respect de ses droits à une procédure équitable. Dans l’attente de sa libération, veuillez lui accorder les soins médicaux dont elle a besoin, y compris en dehors de la prison si nécessaire, ainsi que des visites régulières de sa famille et de ses avocats; la protéger contre tout nouvel acte de torture ou autre mauvais traitement; et ordonner une enquête indépendante, efficace et impartiale sur ses allégations de torture et traduire en justice dans le cadre de procédures équitables et sans recours à la peine de mort toutes les personnes soupçonnées d’être pénalement responsables de tels agissements. Par ailleurs, veuillez instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l’abolition totale de la peine capitale.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern